



Les conséquences d'une condamnation

Par **feitan132000_old**, le **03/12/2009 à 22:05**

Bonjour, j'aimerais des renseignements concernant une non-mention de condamnation sur le B2; pour faire court, j'ai été condamné à 800 euros de jours-amende (payés le jour même) il y a un an environ, et j'ignore à qui précisément je dois m'adresser pour demander que ça ne soit pas mentionné sur le B2 quand je postulerais à un emploi. Je souhaite pour ainsi dire, devenir traducteur-interprète.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir quels sont les métiers qui me sont désormais interdits à vie.

En vous remerciant de vous l'intérêt que vous porterez à ma question.

PS: Le B3 est-il concerné par cette condamnation?